



# **LES ECOLES NORMALES DU XXI<sup>e</sup> SIECLE**

*(cycle préparatoire + cycle supérieur)*

## **Stratégie de formation et de recrutement des futurs professeurs**

\*

## [1 : économie globale de la réforme pour le 1D] Les écoles normales du XXI<sup>e</sup> siècle : un parcours d'excellence dans la République



### Les écoles normales du XXI<sup>e</sup> siècle

3 ans de **cycle préparatoire** aux Ecoles normales supérieures du professorat des écoles



**Concours d'accès à la profession de professeur à Bac + 3**



2 ans de formation dans les Ecoles normales supérieures du professorat

La formation initiale des professeurs des écoles se déroule sur un cycle de 3 ans dans un cycle préparatoire

— Ce cycle préparatoire correspond à une **licence « mention » préparation aux professorat des écoles (LPPE)** créées par les Universités.

— S'ils satisfont à des **tests standardisés** en L1 et L2, conçus par le MENJ, en plus des examens du diplôme de licence, ils sont **dispensés des épreuves écrites du concours d'accès aux ENSP**

Il est aussi possible pour **tout détenteur d'une licence** de se présenter au **concours d'entrée en ENSP**, sans pouvoir bénéficier de la dispense d'épreuve

Une fois admis en ENSP les élèves sont sous statut de la **fonction publique** et ils reçoivent une formation de deux ans avec prise de fonction sur le terrain selon une progressivité renforcée

L'accent est mis sur la **pratique professionnelle** et sur la **mise en responsabilité**

**Principe** : le parcours sur 5 ans est réglé sur un référentiel de compétences décliné en **maquettes nationales** avec un degré de granularité très fin. *L'inspiration est celle des études médicales et des BUT (maquette nationale)*

[1 : économie globale de la réforme pour le 1D]  
Accès au métier de professeur des écoles : qu'apprend-on, comment, et avec qui ?



Voie principale (à terme 80 % des effectifs du concours externe) :

**Le cycle préparatoire aux Ecoles Normales Supérieures du Professorat (conduisant à la licence 3 PPE)**

Ce qu'on y apprend, principe des 3 parts :

- 50 % académique : français, mathématiques, sciences, LV, HG, Arts, EPS
- 30 % pédagogique : valeurs de la République, didactique des disciplines, pédagogie générale
- 20 % terrain : stage + connaissance du système éducatif, élèves à besoins particuliers, exploitation du stage

Qui sont les professeurs :

- Des professeurs du MENJ pour 50% : 30% choisis et mis à disposition du cycle préparatoire aux ENSP pour 3 ans renouvelables une fois (intégration à un « *cursus honorum* » : PE expérimentés, PLC repérés) + 20% ceux qui sont choisis pour les stages et les spécialisations « terrain »
- Des enseignants de l'Université pour 50%.

Tests normalisés en fin de L1 et de L2 permettant de **passer un concours avec des dispenses d'épreuves** s'ils sont réussis

**CONCOURS D'ACCES A BAC+3 AU METIER DE PROFESSEUR**

**Le cycle supérieur des Ecoles Normales Supérieures du Professorat (conduisant au Master 2)**

Formation sous statut (élève fonctionnaire puis fonctionnaire stagiaire) + maquette nationale avec évaluation régulière

Ce qu'on y apprend,

En M1 : **62.5% renforcement professionnel** (approfondissements en didactique et pédagogie des matières enseignées au primaire, Valeurs de la République, histoire de l'éducation, principes de l'école républicaine, école maternelle...) + **37.5% de pratique accompagnée (1 jour ½ par semaine)**

➤ *Pour les élèves fonctionnaires issus du concours de droit commun : modules de renforcement sur la didactique et la pédagogie.*

En M2 : **50% de mise en responsabilité devant la classe (2 jours par semaine)** + **50% de renforcement professionnel** (enseignement en contexte particulier, gestion des conflits, communication, spécificités école inclusive, école maternelle ...)

Qui sont les professeurs :

- Des professeurs relevant du MENJ pour 50% : choisis et mis à disposition de l'ENSP pour 3 ans renouvelables 1 fois (intégration à un « *cursus honorum* » : PE expérimentés, PLC repérés)
- Des enseignants affectés à l'Université pour 50% choisis

**TITULARISATION A BAC+5**

Voie complémentaire (au plus 20% des effectifs du concours externe) :

Accès par une licence disciplinaire (histoire, lettres...)

Des modules de préparation au concours (60 ECTS / ans, axés pédagogie, didactique, terrain, enseignés à parité par les professeurs intervenant en cycle préparatoire aux ENSP)

Le suivi de ces modules ne confère pas la licence LPPE ni ne permet de bénéficier du concours avec dispense d'épreuve

**Concours de droit commun : pas de dispense d'épreuve**

## [2 : La formation de Bac à Bac + 3, pour le 1D en cycle préparatoire]



Le cycle préparatoire correspond à la **Licence Préparatoire au Professorat des Ecoles (LPPE)** créée dans au moins une université par académie

Ce parcours a la particularité de ne pas être piloté dans une composante mais dans une **structure *sui-generis*** co-portée MENJ-MESR et dénommée **Ecole Normale Supérieure du Professorat**

L'organisation des enseignements est présentée dans le tableau ci-dessous. Ceux-ci sont inscrits dans une **maquette nationale** unique comme cela se fait pour ce qui relève des études médicales.

Trois blocs de formation	L1	L2	L3
<b>Savoirs fondamentaux 50%</b>	60% : français, mathématiques, sciences, LV, HG, Arts, EPS	50% : français, mathématiques, sciences, LV, HG, Arts, EPS	40% : français, mathématiques, sciences, LV, HG, Arts, EPS
<b>Didactique et pédagogie 30%</b>	25% : valeurs de la République, didactique des disciplines, pédagogie générale	30% : valeurs de la République, didactique des disciplines, pédagogie générale, histoire de l'enseignement, sociologie de l'éducation	40% : valeurs de la République, didactique des disciplines, pédagogie générale, développement de l'enfant, sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage
<b>Expérience de terrain 20%</b>	15% de stage + connaissance du système éducatif, élèves à besoins particuliers, exploitation du stage	20% de stage + connaissance du système éducatif, élèves à besoins particuliers, exploitation du stage	20% de stage + connaissance du système éducatif, élèves à besoins particuliers, exploitation du stage



### Structure du concours

#### **2 épreuves d'admissibilité**

- Vérification de la maîtrise des savoirs fondamentaux en **français** et en **mathématiques**
- Vérification des connaissances dans les autres disciplines (polyvalence)\*

#### **2 épreuves d'admission**

- Évaluation de la capacité d'expression et de réflexion grâce à un **exposé disciplinaire** (maths ou français) et un échange
- Appréciation de la **motivation**, de la capacité à se **projeter** dans le métier enseignant et à transmettre et incarner les **valeurs** de la République

### Cas des candidats issus du cycle préparatoire aux ENSP

Les étudiants ayant suivi le cycle préparatoire (LPPE) **sont dispensés** des épreuves d'admissibilité du concours (maths/français, autres disciplines) **sous la double condition** d'avoir **atteint la L3** et que leurs **connaissances ont été validées par un test standardisé** en fin de L1 et de L2 sur tous les domaines des deux premières épreuves (maths/français et autres disciplines)

Ils ne sont alors soumis qu'aux épreuves d'admission



Comme pour le parcours « cycle préparatoire aux ENSP » de la mention de Licence Préparatoire au Professorat des Ecoles (LPPE), ces **parcours de Master** sont opérés dans la structure sui-generis « Ecoles normales supérieures du professorat ».

Le cycle est adossé :

- Pour le 1D, sur le parcours « professeur des écoles » de la mention « Ecole Normale Supérieure du Professorat »
- Pour le 2D, sur un des parcours « disciplinaire » de la mention « Ecole Normale Supérieure du Professorat »

Une **titularisation** fondée sur :

1. L'obtention du Master ENSP
2. Un avis sur les périodes de Stages d'Observation et Pratique Accompagnée (SOPA) et de mise en responsabilité

Un **diplôme de master** organisé autour d'une **maquette unique des enseignements** (hors terrain) :

- Autour de 35 % (moyenne M1/M2) sur la maîtrise des savoirs disciplinaires et leur transmission
- Autour de 45 % (moyenne M1/M2) sur le terrain (stages puis responsabilité)
- 20% d'enseignements professionnels (moyenne M1/M2) : analyse de la pratique, rédaction du mémoire, pratique réflexive), des options individuelles (école inclusive, maternelle, langues, initiation à la recherche...), l'acquisition des valeurs de la République, la connaissance du système éducatif, le contexte d'exercice, la gestion des conflits...

**Répartition du temps en M1 :**

- 37,5 % (1,5j par semaine) de temps dédié à la mise en application sur le terrain, en stage d'observation et de pratique accompagnée
- 25% de pratique et enseignements professionnels
- 37,5 % d'approfondissements universitaires disciplinaires et optionnels



**Répartition du temps en M2 :**

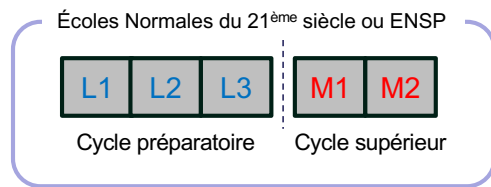
- 50 % (2,5j par semaine) de temps dédié à la mise en responsabilité avec un mémoire sur la pratique
- 20% de pratique et enseignements professionnels
- 30 % d'approfondissements universitaires disciplinaires et optionnels





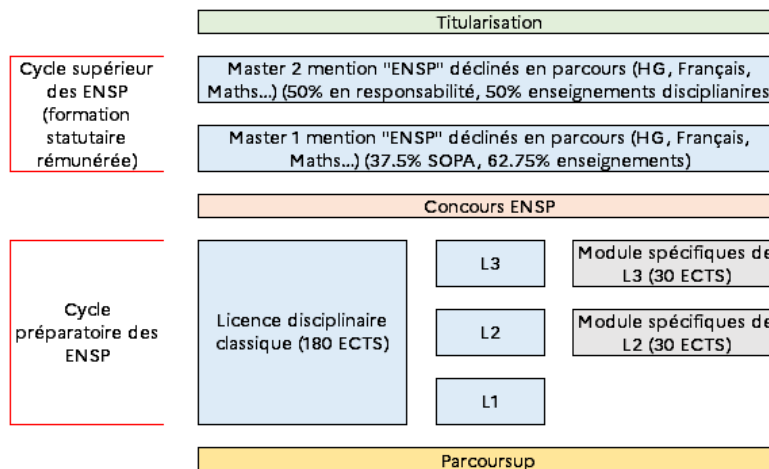
**Le maintien de la formation à l'université doit s'accompagner d'une profonde transformation des INSPE dans les ENSP en termes de gouvernance, de ressources humaines et de pilotage**

- **Création des Ecoles Normales du 21<sup>ème</sup> siècle (ou ENSP)** par la mise en œuvre d'un pilotage sui-generis co-portée MENJ-MESR abritant le cycle préparatoire et le cycle supérieurs de l'ENSP : septembre 2026 (préfiguration à la R25). Mise en place d'un **comité d'accréditation MENJ-MESR**
- **Création de la mention de Licence Préparatoire au Professorat des écoles** : dès la R25 (L1-L2)
- **Création de la mention de Master « Ecole Normale Supérieure du Professorat »** : M1 R25 et M2 R26
- **Gouvernance des Ecoles Normales Supérieures du Professorat** :
  - **Nomination conjointe du directeur par les deux ministres sur proposition conjointe du recteur et du président de l'université (profil type IGESR disciplinaire)**
  - **Le directeur** : fixation des objectifs par les ministères, limitation de la durée de mandat (4 ans), redéfinition du profil des directeurs, part variable annuelle de la rémunération liée à l'atteinte des objectifs.
  - **Responsable du profil et de l'affectation des enseignants** quel que soit le ministère de rattachement des enseignants avec un objectif de renouvellement régulier (par exemple, MAD 3 ans ré-examinable / période).
- **Large place donnée aux tutelles (MENJ et MESR)** pour l'assurance qualité : conseil national de la formation initiale pour le suivi de la mise en œuvre de la réforme + comitologie locale et nationale pour l'accréditation et le perfectionnement





Pour devenir professeur du 2nd degré ou pour ceux qui souhaitent rejoindre en cours le parcours de professeur des écoles, des modules complémentaires ou une prépa concours





## [7 : le concours à Bac + 3 pour le 2D]



Des concours de droit commun accessibles à bac +3 renovés, simplifiés, recentrés sur les savoirs et savoir-être pour éviter une année de préparation supplémentaire et élargir ainsi autant que possible les viviers

### Professeurs de collège/ professeurs de lycée pro PLP (sections bivalentes)

#### 2 épreuves d'admissibilité

- Vérification des **connaissances disciplinaires\***
- Appréciation de la **capacité d'analyse** sur les **compétences disciplinaires spécifiques** sur la base de supports\*

#### 2 épreuves d'admission

- Évaluation de la capacité d'expression et de réflexion grâce à un **exposé disciplinaire** et un échange\*
- Appréciation de la **motivation**, de la capacité à se **projeter** dans le métier enseignant et à transmettre et incarner les **valeurs** de la République

*Une maquette spécifique est prévue pour les concours de PEPS et CPE selon la même architecture.*

### PLP (sections professionnelles)

#### 1 épreuve d'admissibilité

- Vérification des connaissances techniques, technologiques et professionnelles à travers la résolution d'une situation caractéristique de la section

#### 2 épreuves d'admission

- Évaluation de la capacité d'expression et de réflexion grâce à un exposé et un échange
- Appréciation de la motivation, de la capacité à se projeter dans le métier enseignant et à transmettre et incarner les valeurs de la République

*Les épreuves doivent s'attacher à vérifier le geste professionnel et le respect des règles de sécurité.*

*\*sciences et technologies, histoire et géographie, arts, EPS, EMC, langue vivante*

*\*une majeure/mineure sera organisée pour les disciplines bivalentes (par ex : physique-chimie)*



## 2024

- >> mai : publication du programme du concours niveau Licence 2025 (version transitoire avant la montée en puissance complète du cycle préparatoire aux ENSP)
- >> septembre : début des modules complémentaires permettant aux étudiants en L3 de préparer le nouveau concours 2025

## 2025

- >> juin : 1<sup>er</sup> concours niveau Licence (version transitoire) + concours niveau Master (maintenu provisoirement pour les étudiants de l'ancien système qui seront en M2)
- >> création des mentions de master « Ecole Normale Supérieure du Professorat »
- >> septembre : première rentrée dans les ENSP (M1)
- >> ouverture des L1 PPPE et des L2 PPPE pour permettre un recrutement dès 2026 puis en 2027 sur la base du concours niveau Licence version stabilisée

## 2026

- >> juin : concours niveau Licence version stabilisée
- >> septembre : ouverture des L3 PPPE (le cycle préparatoire aux ENSP est désormais complet)
- >> début du régime de croisière

## 2027

- >> Fin de la période transitoire

## [9 : Evaluations budgétaires (1)]



### La mise en place de la réforme induit un coût budgétaire principalement lié :

- >> au surcoût du schéma d'emplois induit par la double cohorte de stagiaires durant deux années ;
- >> au financement d'une formation en 2 ans, dont une année durant laquelle les stagiaires n'enseignent pas (besoin de contractuels pour compléter les moyens d'enseignement) ;
- >> à l'impact de cette double cohorte sur les indemnités de tutorat des stagiaires, la prime d'entrée dans le métier versée aux néo-titulaires et les coûts d'organisation (PEM et coûts d'organisation sont des coûts transitoires) ;
- >> à la montée en charge ou à la mise en extinction des parcours préparatoires au professorat des écoles ;
- >> à la revalorisation des indemnités des formateurs.

	2025	2026	2027	Total 2025-2027	Total 2025-2030
<b>Schéma d'emplois (ETP)</b>	11 161	10 994	-12 585	<b>9 571</b>	<b>22 739</b>
<b>Impact budgétaire schéma d'emplois (M€)</b>	95	291	220	<b>607</b>	<b>616</b>
<b>Autres coûts (organisation des concours) (M€)</b>	10	8	-18	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL T2 &amp; HT2 (M€)</b>	<b>105</b>	<b>299</b>	<b>202</b>	<b>607</b>	<b>616</b>

(\*) Les impacts budgétaires annuels sont évalués en écart à l'année précédente et concernent l'enseignement public et privé.



### Des sous-jacents qui correspondent aux principaux paramètres de la réforme

- >> **La rémunération des fonctionnaires-stagiaires** s'élèverait au salaire minimum en M1 soit env. 1 400 € nets par mois et au salaire actuel des stagiaires en M2, soit env. 1 800 € nets par mois.
- >> **Le schéma d'emplois** correspond à la création de postes de fonctionnaires-stagiaires qui n'induisent aucun moyen d'enseignement supplémentaire : c'est pourquoi le schéma d'emplois est fortement négatif en 2027, pour traduire la disparition du concours à bac+5, entièrement remplacé par le concours à bac+3.

### Des facteurs de surcoût complémentaire pour l'enseignement supérieur restant à estimer dès lors que le format de la réforme aura été arbitré

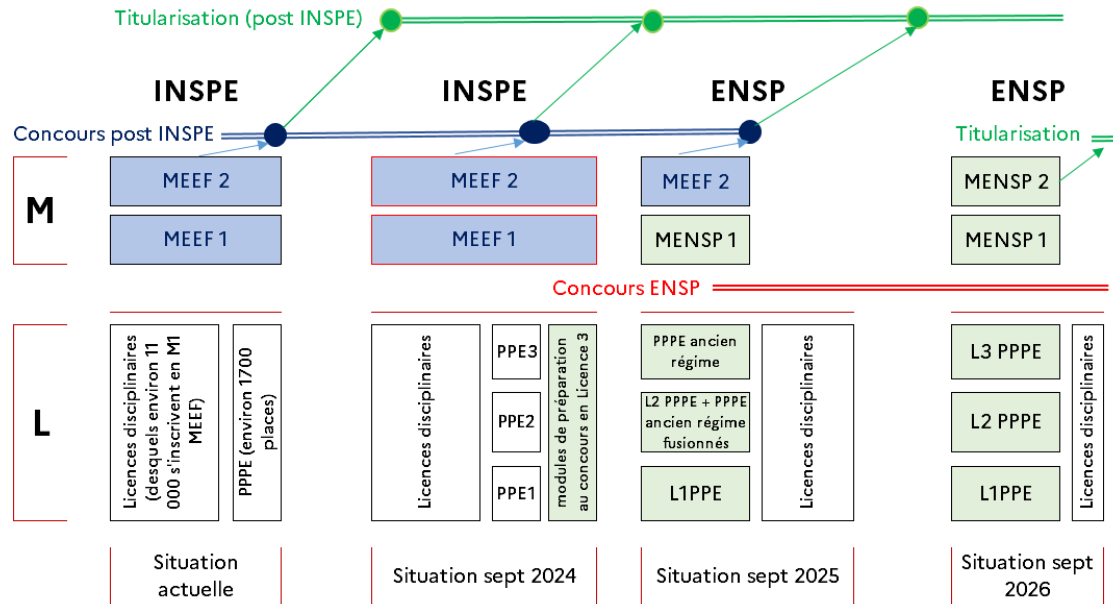
- >> **Le coût de transformation de l'offre de licence** (créations de modules de préparation aux concours, adaptation des parcours pour les licences disciplinaires, incitations financières pour les universités...)
- >> **Le coût de la transformation pour les INSPE** : impact sur les décharges d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, revalorisation des directeurs d'INSPE, revalorisation des formateurs...
- >> **L'impact sur les heures d'enseignement en master**



# Annexes



## Phasage de la réforme



## Avant réforme

### Pas de parcours dédié

Des modules adossés à des licences disciplinaires  
 Quelques licences pluridisciplinaires  
 Des parcours de préprofessionalisation au professorat des écoles

Une formation par modules adossées à une licence disciplinaire  
 Une formation dédiée en master sur deux ans dans les INSPE  
 Non rémunérée  
 + de 50% obtiennent le concours sans formation dédiée

Pas de maquette définie au niveau national  
 Un référentiel de compétences EN sans contrôle

6 semaines de stage en M1 et 12 semaines en M2

Au moins 1/3 d'enseignants du secondaires  
 Enseignants de l'université pour les cours disciplinaires

Lauréat si titulaire du M2  
 Inscription au début du M2  
 Un début de carrière à Bac +6

Licences dans les universités  
 Master dans les universités gérés par INSPE

Affichage de l'offre

formation

Contenu

Professionalisation

Formateurs

Concours

Positionnement

## Après réforme



Un parcours privilégié dédié, identifié dès le post bac

Une formation dédiée en 5 ans rémunérée dès le master  
 La majorité des professeurs aura suivi 5 années de formation  
 Une garantie d'un minima 2 ans de professionnalisation

Une maquette cadrée au niveau national  
 Un contenu pluridisciplinaire en lien avec le terrain

En cycle préparatoire / licence : 50% des enseignements métier  
 En école / Master, 50% de stage et 25% de prépro en M2 soit  
 75% de contenu professionnalisant

1/3 d'enseignants du primaire aguerris choisis par le MEN  
 1/3 d'enseignants du secondaires choisis par le MEN  
 1/3 d'enseignants chercheurs choisis par les Universités et le MEN

Un concours revu à bac+3  
 Un début de carrière à Bac +5

Des licences et des masters, avec une gouvernance MENJ MESR  
 renouvelée dans l'ENSP